

Proposition de mise en œuvre d'une offre d'accueil en appartements partagés et internat pour les Mineurs Non Accompagnés (MNA) et d'approbation des projets de convention de partenariat à conclure avec les Associations ARSEA (EEP Château d'Angleterre) et Oberholz.

Rapport n° CP/2017/329

Service gestionnaire :

H - Mission enfance et famille

Résumé :

Le Conseil Départemental a voté, le 20 mars 2017 lors de sa séance Plénière, une motion relative au dispositif national d'accueil des Mineurs Non Accompagnés (MNA) et à son impact pour le département du Bas-Rhin. Cette motion a fait état de l'augmentation substantielle des MNA dans le Bas-Rhin depuis 2012 et des moyens croissants mis en œuvre par le Département du Bas-Rhin afin d'en assurer la prise en charge.

Afin de répondre à l'accroissement de flux envisagé pour l'année 2017, le présent rapport propose à la Commission Permanente de décider de renforcer l'offre d'accueil en appartements partagés et internat pour les Mineurs Non Accompagnés (MNA) et de décider d'approuver les projets de convention de partenariat à conclure avec les Associations ARSEA (EEP Château d'Angleterre) et Oberholz.

La prise en charge des MNA par le Département s'est très fortement accélérée à partir de 2012.

Si 2012-2013 a été marqué par la saturation du dispositif départemental de prise en charge de mineurs avec plus de 140 MNA et jeunes majeurs installés à l'hôtel, la structuration du dispositif de recueil et d'accueil des MNA a permis dès 2014 d'endiguer la hausse vertigineuse des situations prises en charge.

Le Département a ainsi créé, par convention avec les établissements de l'Aide Sociale à l'Enfance gestionnaires - Oberholz (CP/2014/502) et Le Château d'Angleterre (ARSEA) (CP/2014/410) -, 116 places d'accueil dédié :

- 16 places en internat pour les moins de 16 ans à Oberholz (100€/j)
- 50 places en appartements partagés pour les 16-18 ans à Oberholz (60€/j)
- 50 places en appartements partagés pour les 16-18 ans au Château d'Angleterre (60€/j)

Cette diversification de l'offre n'a pas permis d'éviter la résurgence de ce phénomène : fin mai 2017, plus de 240 MNA sont accueillis dans les dispositifs dédiés calibrés initialement pour 116 places d'accueil.

Dans l'hypothèse où le flux de MNA se maintiendrait sur le territoire national, le volume de jeunes pris en charge par le Département du Bas-Rhin (fixé par un mécanisme de péréquation national), qui est de 81 jeunes au 26 mai 2017, pourrait être de plus de 200 nouveaux MNA à accueillir d'ici fin décembre 2017. Cela porterait à environ 400 le nombre de MNA pris en charge au total par le Département du Bas-Rhin.

Au regard de la cible fixée nationalement au Département du Bas-Rhin, et du fait du rajeunissement du public (les sorties prévisionnelles sur l'année 2017, des dispositifs pour mineurs, par les jeunes devenus majeurs -moins de 60-, ne compenseront pas les obligations d'accueil du Département), il manquera plus de 150 places.

Aussi, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'augmenter la capacité d'accueil des MNA de plus de 16 ans en appartements partagés (de 50 à 150 places par établissement). Pour s'ajuster aux besoins non prévisibles du Département, les conventions proposées prévoient la possibilité de réduire la capacité à 70 places par opérateur, comme de l'augmenter jusqu'à 150 places.

Au-delà de la capacité d'accueil en volume des MNA, c'est la question de l'accompagnement vers l'insertion et l'intégration qui guide la collectivité départementale.

Le Département a mobilisé les associations gestionnaires Oberholz et Le Château d'Angleterre (ARSEA) en raison de la grande expertise qu'ils ont su développer depuis plus de 3 ans auprès de ce public dont les besoins d'accompagnement sont différents du public traditionnel de l'Aide Sociale à l'Enfance. Le bilan de la prise en charge en appartements collectifs est une réussite pour les parcours d'insertion des jeunes, pour un coût maîtrisé pour la collectivité :

- **Aucun jeune n'est sorti sans une solution d'hébergement, 80% ont un logement autonome** dans le Bas-Rhin (sur les 20% restants : 7% ont préféré faire appel à des réseaux de compatriotes, 13% changent de région).
- **Aucun jeune ne se voit opposer de refus de délivrance de titre de séjour**, à quelques rares exceptions près.
- **Tous les jeunes accompagnés sont inscrits en parcours scolaire ou de formation. Les jeunes font la preuve d'une détermination à toute épreuve, et choisissent délibérément des secteurs de l'économie française en tension.**
- **En sortie de dispositif, 60% sont en situation d'emploi dont pour moitié en CDI, 40% poursuivent leur formation professionnelle.**
- Les situations d'échec sont peu nombreuses.

Les objectifs visés par la prise en charge assurée dans le cadre de ces services dédiés visent l'accès rapide à l'autonomie complète des jeunes :

- Un apprentissage et un accompagnement à la vie quotidienne ;
- Une inscription systématique dans un projet d'insertion scolaire et/ou professionnelle ;
- Un apprentissage de la gestion d'un budget ;
- Un accompagnement intensif dans les démarches administratives intégrant les démarches pour l'accès au droit ;
- Une inscription dans un réseau relationnel ouvert sur la ville ou la société dans son ensemble en mobilisant le bénévolat et les partenariats à titre gracieux.

Les modalités financières retenues sont les suivantes :

- Avec l'établissement Oberholz :
 - o pour les places en internat pour les MNA de moins de 16 ans, le coût à la place proposé est de 100€/jour, soit 36 500€/place/an.
 - o pour les places en appartements partagés pour les MNA de 16 à 18 ans, le coût à la place proposé est de 63€/jour, soit 23 000€/place/an.
- Avec l'établissement EEP Château d'Angleterre (ARSEA) :
 - o pour les places en appartements partagés pour les MNA de 16 à 18 ans, dont 2 places d'urgence (accueil d'urgence de nuit, jour férié et week-end, très sollicités), le coût à la place proposé est de 65,75€/jour, soit 24 000€/place/an.

Ces prix de journée restent très inférieurs au coût d'une prise en charge en établissement de l'Aide Sociale à l'Enfance (150€/jour) pour un niveau de service rendu exceptionnel par son intégration et son efficacité.

Pour faciliter la montée en capacité de ces établissements, le Département se propose de mobiliser l'ensemble des bailleurs sociaux, afin qu'ils examinent avec une bienveillance responsable les recherches d'appartements de ces deux opérateurs.

Après avis favorable de la Commission Enfance, Famille et Education, réunie le 8 juin 2017, il est proposé à la Commission Permanente de décider de mettre en œuvre une offre d'accueil en appartements partagés et internat pour les Mineurs Non Accompagnés (MNA) et d'approuver les projets de convention de partenariat à conclure avec les établissements EEP Château d'Angleterre (ARSEA) et Oberholz pour une durée de 3 ans.

| Code de l'enveloppe budgétaire | Imputation M 52 | Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports) | Crédits disponibles (non engagés) | Crédits proposés |
|--------------------------------|-----------------|--|-----------------------------------|------------------|
| 40389 | 65-652418-51 | 5 933 749,00 € | 2 241 563,00 € | 2 178 656,00 € |

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'augmenter l'offre d'accueil en appartements partagés pour les Mineurs Non Accompagnés (MNA) de plus de 16 ans au sein des établissements Oberholz et Château d'Angleterre (ARSEA) ;

- décide de renouveler l'offre d'accueil de 16 places d'internat pour les Mineurs Non Accompagnés (MNA) de moins de 16 ans au sein de l'établissement Oberholz ;

- approuve les projets de convention de partenariat, joints en annexe, à conclure avec les établissements EEP Château d'Angleterre (ARSEA) et Oberholz, dont les éléments essentiels sont :

- la mise en place d'objectifs orientés vers l'accompagnement du jeune vers l'autonomie ;

- une capacité d'accueil d'appartements partagés comprise entre 70 places minimum et 150 places maximum;
- une convention d'une durée de 3 ans jusqu'au 30 juin 2020;
- une aide financière attribuée comme suit :
 - pour l'établissement Oberholz :
 - o pour les places en internat pour les MNA de moins de 16 ans, le coût à la place proposé est de 100€/jour, soit 36 500€/place/an,
 - o pour les places en appartements partagés pour les MNA de 16 à 18 ans, le coût à la place proposé est de 63€/jour, soit 23 000€/place/an;
 - pour l'établissement EEP Château d'Angleterre (ARSEA) :
 - o pour les places en appartements partagés pour les MNA de 16 à 18 ans, dont 2 places d'urgence (accueil d'urgence de nuit, jour férié et week-end, très sollicités), le coût à la place proposé est de 65,75€/jour, soit 24 000€/place/an;
- autorise son président à signer ces conventions de partenariat.

Strasbourg, le 30/08/17

Le Président,



Frédéric BIERRY